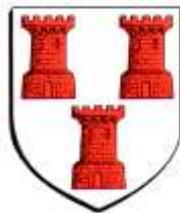


# TRAIT D'UNION



Bulletin d'informations de la Commune d'Allenwiller

Décembre 2012

## ALLENWILLER COMMUNE NATURE



## IDENTIFICATION DES BÂTIMENTS



*Le 28 décembre 2012 à 19 h 45, les panneaux identifiant l'atelier et l'école intercommunale ont été dévoilés en présence de M. le Député Patrick Hetzel, de Mme la Conseillère régionale Hugnette Zeller, de M. le Conseiller général Jean-Claude Weil et de M. le Directeur de la Maison du Conseil général de Saverne Francis Klein, ainsi que de l'ensemble des Maires et des Conseillers municipaux des communes d'Allenwiller, de Birkenwald et de Salenthal, et des employés de la Communauté de Communes de la Sommerau.*

## LE MOT DU MAIRE

**N**ous voilà au terme de l'année 2012, une année riche en changement sur le plan politique, mais très aride sur le plan économique.

A l'échelle nationale, après avoir généré beaucoup d'espoir, l'année se termine par une rafale de déceptions...

Sur le plan local, l'année 2012 se caractérise pour notre commune, comme un bon cru, à la vue des nombreux travaux (voirie, réseaux, aire de jeux...).

**L'**année 2012 a connu une activité à la fois très intense pour les élus et très peu perceptible pour les concitoyens, sur le plan intercommunal. La loi de décembre 2010 fixant la population minimale d'une intercommunalité à 5000 habitants se traduira localement par la fusion de la ComCom de la Sommerau et de la ComCom du Pays de Marmoutier et la création d'une nouvelle entité portant la dénomination « Communauté de Communes du Pays de Marmoutier - Sommerau ». Après 19 années de collaboration très étroite entre les **3** communes de la Sommerau, il va falloir s'habituer à gérer à **10** communes au sein de la future ComCom du Pays de Marmoutier - Sommerau.

Cette fusion, vu le taux d'intégration particulièrement élevé de la ComCom de la Sommerau, a limité et conditionné le choix des alliances, nécessité de nombreuses discussions et simulations, et une volonté de mutualisation, ainsi qu'un certain courage politique.

La moyenne du coefficient d'intégration fiscal qui est le véritable baromètre du degré de mutualisation, se situe au plan national entre 0,25 et 0,30. Nos partenaires possibles au démarrage des négociations début 2011 se situaient

à 0,31 pour la ComCom de la Région de Saverne ;

à 0,30 pour la ComCom des Coteaux de la Mossig ;

à 0,57 pour la ComCom du Pays de Marmoutier.

La ComCom de la Sommerau était affichée officiellement à 0,67 ; mais compte tenu des fonds de concours instaurés lors de la construction de l'école, elle est passée en données corrigées à 0,82.

Au vu du seul coefficient d'intégration fiscal de 0,82, on peut mesurer le degré de difficulté d'un rapprochement avec une autre entité. La ComCom de la Sommerau aura été parmi les plus petites sur le plan de la population, mais certainement aussi des plus intégrées, celle qui aura poussé la mutualisation à l'extrême.

A présent, il nous reste à souhaiter, qu'à partir de 2013, les délégué(e)s de la future ComCom du Pays de Marmoutier - Sommerau poursuivent dans la même voie, avec le même degré d'exigence et le même souci de rationalisation, pour le plus grand bien des habitants de ce secteur. Ce sera l'un des défis de la nouvelle année.

**A**u niveau plus élargi, celui de la Région Alsace, un autre défi similaire est lancé, pour l'année 2013, celui de la collectivité unique. Cette collectivité unique sera issue de la fusion entre les Conseils généraux du Haut-Rhin et du Bas-Rhin et de la Région. Une opportunité pour renforcer le poids de notre petite région, une chance unique, je dirais historique, que nous devons saisir et absolument ne pas manquer. Dans un pays aussi jacobin que la France, l'acceptation au niveau gouvernemental d'une telle initiative de nos élus régionaux, doit trouver son écho dans une large participation au référendum du 7 avril 2013.

C'est l'occasion unique de maîtriser un peu plus notre destin, de gagner en efficacité, de rationaliser à terme les coûts de fonctionnement, d'allier efficacité et proximité tout en respectant notre appartenance nationale et nous permettre de mieux peser aussi bien au niveau national qu'en Europe. Cette collectivité unique pourra devenir le garant de notre droit local, ce droit local tellement malmené ces derniers temps.

Le 7 avril prochain, beaucoup de choses concernant le Conseil unique resteront encore perfectibles et si les débats sur le siège et autres répartitions de compétences nous incitent encore à un certain scepticisme, le côté innovateur, la volonté d'aller résolument de l'avant, d'être plus efficace, la possible consolidation du droit local, doivent nous inciter à aller nombreux aux urnes et à y répondre positivement.

*Roger Muller*

**M**es adjoints, les membres du Conseil municipal se joignent à moi pour vous souhaiter une...



*Pour mémoire, un coefficient d'intégration fiscale de 1,00 signifierait que toutes les charges seraient transférées des communes adhérentes vers la Communauté de Communes.*

## AU FIL DE LA VIE

### NAISSANCES

1. **Nathanaël**, né le 24 janvier 2012 à Saverne, de Jérôme MULLER et de Emmanuelle WINCKLER.
2. **Lucas**, né le 11 février 2012 à Strasbourg, de David FROELIGER et de Christelle WEISS.
3. **Gabin**, né le 7 mars 2012 à Schiltigheim, de Médéric MANIER et de Amandine KUHN.
4. **Jules**, né le 2 mai 2012 à Strasbourg, de Stéphane RENAULT et de Marilyn SCHMITT.

### MARIAGE

**Sébastien RIEHL** et **Aurélie ARENZ**, mariés le 18 août 2012.



### DECES

1. **Marianne KOFFLER**, épouse THIEBAUT-GEORGE, décédée le 26 avril 2012 à Fribourg-en-Brisgau (Allemagne).
2. **Louisa THIEBAUT-GEORGE**, décédée le 27 avril 2012 à Fribourg-en-Brisgau (Allemagne).
3. **Stéphane THIEBAUT-GEORGE**, décédé le 27 avril 2012 à Lahr (Allemagne).
4. **Mathilde ANSTOTZ**, veuve HUGEL, décédée le 13 mai 2012 à Strasbourg.
5. **Louis Gaston HAMM**, décédé le 18 octobre 2012 à Saverne.

## STAMMDISCH

Les réunions du *Stammdisch Séniors* auront lieu à 14 h à la salle des fêtes aux dates suivantes :

- Lundi 14 janvier
- Lundi 11 février
- Lundi 11 mars
- Lundi 8 avril
- Lundi 13 mai
- Lundi 10 juin.

Renseignements :

- Emmy Mahler 03.88.70.87.16
- Renée Muller 03.88.70.62.36

## REFERENDUM



Le référendum sur le Conseil unique d'Alsace aura lieu le dimanche 7 avril 2013.

## VENTE DE BOIS

Une vente de fonds de coupes se tiendra le samedi 26 janvier à 11h. Les affiches peuvent être retirées à partir du 14 janvier à la mairie aux heures d'ouverture ou chez MM. les adjoints.

## VIABILITE HIVERNALE

La Commune d'Allenwiller poursuit cet hiver sa politique de salage modéré. En effet, depuis plusieurs années déjà, seuls les points sensibles sont traités avec du sel : ce sont les rues en pente. Le reste de la voirie bénéficie uniquement d'un raclage en cas de neige.

Nos agents interviennent dans les meilleurs délais pour traiter la voirie d'Allenwiller, de Birkenwald et de Salenthal. Néanmoins, ils ne peuvent pas être partout à la fois. Le déneigement et le salage des 3 communes prennent plusieurs heures.

Pour parer aux situations d'urgence et dans les cas extrêmes (pluies verglaçantes), quelques bacs à sel sont disposés aux points sensibles. Chacun est invité à s'en servir le cas échéant.

**Rappel** : Ce sel est destiné au salage de la voie publique et non au dégagement des propriétés privées !

**A signaler** : des actes d'incivilités ont été observés. En effet, dès la mise en place des bacs à sel, des riverains se sont copieusement servis pour leur utilisation personnelle et privée. Deux jours plus tard, avec l'épisode verglacé, les bacs étant vides, la sécurité dans les rues en pente et aux abords des carrefours n'a pas pu être assurée. Des personnes ont été bloquées chez eux, faute de pouvoir saler la voie publique. D'autre part, en cas d'intervention d'urgence (ambulance, pompiers), les secours n'auraient pas pu intervenir.



## DEFIBRILLATEURS

En France, aujourd'hui, on sauve moins de 3% des victimes d'arrêt cardiaque. Chaque année, 50 000 personnes décèdent d'un arrêt cardiaque faute d'une prise en charge rapide (dans les 5 minutes) et efficace. Sans une prise en charge immédiate, plus de 90 % des arrêts cardiaques sont fatals. L'intervention dans les toutes premières minutes des témoins de la scène, avant l'arrivée des secours, est déterminante pour la survie de la victime, et pour lui éviter des séquelles graves. Chaque minute de perdu, c'est 10% de chances de survie en moins. Aujourd'hui, il est possible d'améliorer ce taux de survie si un maximum de personnes se forme aux gestes qui sauvent et si les lieux publics sont équipés en défibrillateurs automatisés externes. La prévention n'est plus seulement un comportement individuel c'est aussi un acte solidaire et citoyen.

Les gestes de réanimation sont simplifiés, ce qui permet leur apprentissage par un plus grand nombre : lorsqu'une personne s'effondre inconsciente, il faut appeler le 15, pratiquer immédiatement un massage cardiaque et défibriller le cœur si un défibrillateur automatisé externe est à proximité.



La Commune a fait l'acquisition de 2 défibrillateurs automatisés, l'un sera installé près de la salle des fêtes et l'autre aux abords de la mairie. Une séance de formation aura lieu courant février.

## LIBELLULES

**Des villages et des villes alsaciennes s'engagent à réduire voir à supprimer totalement l'usage de pesticides.**

Vous allez peut-être remarquer ces prochains temps un nouveau panneau apposé à l'entrée de certaines communes.



Il s'agit d'une distinction « Ma Commune Nature » qui récompense les communes « Zéro pesticides » pour l'entretien des espaces verts et des rues.

Qu'il s'agisse des insecticides, fongicides, herbicides et tous les autres produits en ...cides.

Ces panneaux avec 1, 2 ou 3 libellules signalent le niveau d'engagement de la commune.

Niveau 1 : engagement dans la démarche zéro pesticide ;

Niveau 2 : nette diminution des quantités de produits chimiques utilisés par la commune ;

Niveau 3 : suppression complète des pesticides et mise en œuvre d'une gestion différenciée des espaces verts.

La deuxième édition de remise de distinction « Commune Nature » s'est déroulée mercredi 14 novembre 2012 à Riedisheim (68).

La Région Alsace et l'agence de l'eau Rhin-Meuse ont procédé pour la seconde année consécutive à la distinction des collectivités en leur remettant, notamment, des panneaux d'entrée de villes et villages leur permettant de valoriser et faire connaître leur démarche auprès des habitants.

**Les communes suivantes**

- Allenwiller,
- Birkenwald
- Salenthal

**ont été récompensées grâce à l'action conjuguée menée au travers de la ComCom.**

**Elles bénéficient chacune du label de niveau « 2 libellules ».**



Ce label correspond à une réduction de 70 % des produits phytosanitaires.

Cette réduction a été possible par :

1. la substitution des produits phytos par le désherbage thermique
2. l'instauration du balayage avec brossage et aspiration
3. l'aspiration des feuilles
4. l'introduction du paillage dans les plantations.

Au niveau local, nous expérimentons un nouveau procédé de jointage des pavés qui devrait limiter les passes d'herbes dans les joints et réduire ainsi les interventions. Il faut savoir que 80 % des produits phytos pulvérisés sur un espace en pavés ou enrobés retournent directement au milieu naturel par lessivage et se retrouvent par la suite dans les eaux de captage. Les produits de traitement présentent non seulement un risque pour la santé pour ceux qui les appliquent, mais leurs additions dans le milieu naturel constituent des cocktails dont certains sont cancérigènes et, par la multitude des combinaisons, présentent un danger incommensurable.

## LE SDEA VOUS INFORME

Ayez « l'éco-reflex »

**Attention : après utilisation, jetez les lingettes dans votre poubelle !**



Les lingettes sont souvent dites « biodégradables ». En réalité, elles ne le sont pas si vous les jetez au réseau d'assainissement (par exemple dans vos toilettes), elles n'ont pas le temps suffisant pour se dégrader avant leur arrivée dans la station d'épuration.

Elles sont ainsi, entre autres, à l'origine de nombreuses obstructions à l'entrée de la station d'épuration, nécessitant l'intervention de nos agents dans des conditions difficiles et désagréables.

## RECENSEMENT DE LA POPULATION

**Le recensement est utile à chacun de nous. Pensez-y !**

**Toute la population vivant à ALLENWILLER sera recensée entre le 17 janvier et le 16 février 2013**

A partir du 17 janvier 2013, vous allez donc recevoir la visite d'un agent recenseur, Mme KALCK Pascale. Elle sera identifiable grâce à une carte officielle tricolore sur laquelle figurent sa photographie et la signature du maire.



L'agent recenseur viendra déposer à votre domicile les documents suivants : une feuille de logement, un bulletin individuel pour chaque personne vivant habituellement dans le logement recensé ainsi qu'une notice d'information sur le recensement et sur les questions que vous pouvez vous poser. L'agent recenseur peut vous aider à remplir les questionnaires. Il les récupérera lorsque ceux-ci seront remplis.

**Si vous êtes souvent absent de votre domicile**, vous pouvez confier vos questionnaires remplis, sous enveloppe, à un voisin qui les remettra à l'agent recenseur. Vous pouvez aussi les retourner directement à la mairie. **Les questionnaires doivent être remis à l'agent recenseur ou retournés à la mairie le plus rapidement possible.**

**Votre réponse est importante.** Pour que les résultats du recensement soient de qualité, il est indispensable que chaque personne enquêtée remplisse les questionnaires qui lui sont fournis par l'agent recenseur. Participer au recensement est un acte civique. Aux termes de la loi du 7 juin 1951 modifiée, **c'est également une obligation.**

Enfin, **toutes vos réponses sont absolument confidentielles.** Elles sont ensuite transmises à l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) et ne peuvent donner lieu à aucun contrôle administratif ou fiscal.

**Pour obtenir des renseignements complémentaires, contactez votre mairie.**

Les premiers résultats de cette enquête seront disponibles sur le site [www.insee.fr](http://www.insee.fr) à partir de janvier 2014.

**Merci de votre collaboration : L'Insee, Votre mairie et Votre agent recenseur.**

## LA FIN DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA SOMMERAU



L'année 2012 a été fertile en réunions relatives à la fusion de la ComCom de la Sommerau avec une ComCom voisine. Pas moins de 60 réunions de prospections, d'échanges, de discussions, de préparations, de travail, d'analyses... ont eu lieu.

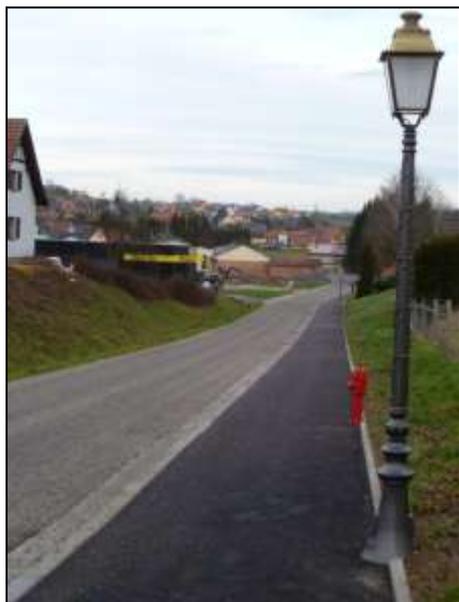


A l'heure actuelle et selon l'arrêté préfectoral du 30 octobre 2012 et l'accord favorable des diverses parties, la ComCom de la Sommerau et la ComCom du Pays de Marmoutier fusionneront au 1<sup>er</sup> janvier 2013, donnant naissance à une nouvelle entité : la Communauté de Communes du Pays de Marmoutier – Sommerau. Un accord réciproque des 2 entités au niveau des compétences à inscrire dans les statuts de la nouvelle structure a permis ce rapprochement.

Malgré la compétence supplémentaire « périscolaire » qui entrera en fonction à compter de la rentrée scolaire 2013/2014 et la charge financière supplémentaire qu'elle représente pour la collectivité, la pression fiscale ne devrait pas changer pour les contribuables de la nouvelle entité. En effet, la hausse des taux de la ComCom sera compensée par une baisse des taux au niveau de la Commune, comme ce fut déjà le cas en 2012. Le réajustement des taux est lié au transfert de certaines charges de la Commune vers la future ComCom Marmoutier – Sommerau (voirie, cotisation SDIS).

Le service entretien des trois communes du périmètre de la Sommerau restera dédié à ces trois communes. Il interviendra pour les équipements relevant de la future ComCom (école intercommunale, équipements sportifs de ce même périmètre) et sera à la charge de cette dernière. Les charges de fonctionnement seront réparties en fonction des interventions. L'investissement restera du ressort exclusif des 3 communes.

## APERÇU DES INVESTISSEMENTS 2012



- 237.685,84 € TTC : voirie : rue de la Bergerie, rue du Lavoir, gravillonnage (rue Théodore Gérold, rue Principale, rue de la Forêt, rue de la Bergerie, parking école), aménagement paysager rue du Lavoir, élargissement rue de Birkenwald
- 93.724,77 € TTC : pavage préaux et presbytère catholique, démolition ancien préau école, aménagement plate-forme aire de jeux, mini-piste BMX
- 57.552,12 € TTC : sécurité incendie : construction de 2 réserves
- 34.858,98 € TTC : réseaux secs : renforcement électricité rue d'Obersteigen
- 25.184,60 € TTC : salle polyvalente : préparation plate-forme et sondages
- 22.971,44 € TTC : logements : menuiserie, électricité, stores, peinture
- 18.968,15 € TTC : cimetière : colombarium, jardin du souvenir
- 17.207,43 € TTC : éclairage public : rue du Lavoir, rue de la Bergerie
- 9.382,62 € TTC : église catholique : sono
- 9.132,12 € TTC : achat de terrains
- 6.064,89 € TTC : chauffage bois : superviseur, vrille fendeuse
- 3.739,17 € TTC : acquisition d'une sono
- 3.528,20 € TTC : mairie : stores électriques



## TERRAIN DE CROSS

Le terrain de bosses pour les vététistes est en voie d'achèvement : il comporte une mini-piste BMX et un parcours d'obstacles avec un escalier pour les plus téméraires. Ces équipements sont utilisables aux risques et périls des usagers.

Les consignes d'utilisation sont affichées et doivent être respectées.

Pour parfaire l'aménagement, les andins séparant les pistes seront végétalisés.

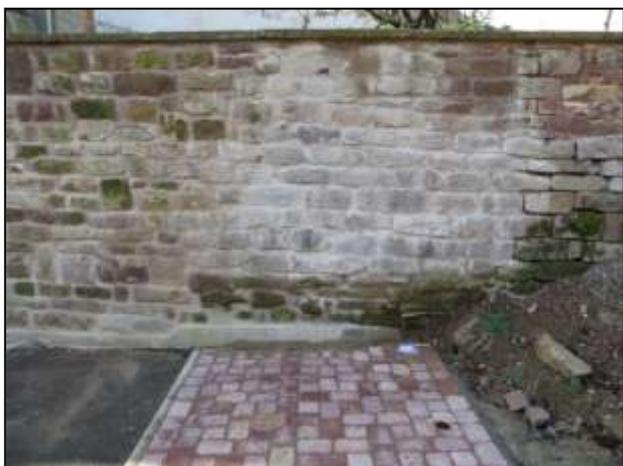


## RUE DE LA LUMIERE



La rue de la Lumière bénéficiera prochainement d'un nouveau revêtement sur la portion comprise entre la maison Moog et la maison Keller, anciennement Guthmann. Il a été retenu pour cette voie la solution « béton » plutôt que l'option « enrobés », pour la tenue dans le temps. En effet, la rue étant pratiquement toujours à l'ombre, le revêtement en enrobés risque de prendre la mousse et de se détériorer rapidement. Par ailleurs, vu l'écart de prix entre la solution « béton » et la solution « enrobés », il n'y avait pas à hésiter.

Auparavant, des travaux d'assainissement seront réalisés courant janvier pour pouvoir relier au réseau collectif les deux dernières habitations d'Allenwiller non encore raccordées.



## TERRAIN DE JEUX

Un espace de jeux a été installé dans l'ancienne cour de récréation. Destiné aux enfants de 6 à 12 ans, cet aménagement en plein centre du village répond à une attente des plus jeunes qui n'avaient pas encore d'espace dédié à leur âge, les structures de loisirs près de la forêt étant destinées aux adolescents et adultes.

D'un coût de 27 867,22 € HT (coût hors aménagement de la plate-forme, clôtures et abords), l'ensemble comprend une structure, une balançoire vis-à-vis, deux éléments sur ressort, un mini-terrain de football, trois bancs.

Il reste encore les revêtements de sol à mettre en place : sol souple pour les balancelles, copeaux de bois pour la grande structure. Dans quelques semaines, avec l'arrivée des beaux jours, les plus jeunes pourront en profiter pleinement **sous la surveillance de leurs parents.**

Les horaires d'utilisation seront strictement limités et ils seront affichés à l'entrée.



## RESTAURATION DES MURS D'ENCEINTE DE L'ÉGLISE ET DU PRESBYTÈRE CATHOLIQUES



## L'AMENAGEMENT FORESTIER

Etabli sur une durée d'environ 20 ans, l'aménagement forestier est un plan de gestion durable qui engage les propriétaires forestiers et le gestionnaire à une ligne de conduite stable, afin de préserver et faire fructifier au mieux leur forêt.

Ce plan est établi suite à une expertise complète de la propriété forestière. Cette expertise peut être réalisée par un cabinet privé, ou le CRPF (Centre Régional des Propriétaires Forestiers) pour les forêts privées de plus de 25 ha. Dans le cas des forêts publiques bénéficiant du régime forestier, cette étude sera réalisée par l'ONF, rémunération prise en charge par l'état, une des 5 missions publiques de l'Office, dans le cadre national de la gestion forestière durable.

Le travail se divise en 4 parties principales :

- Bilan de la gestion passée
- Relevé des données sur le terrain
- Saisie et exploitation de ces données en bureau d'études
- Présentation du bilan et résultats au propriétaire, choix des nouvelles stratégies.

Ces travaux se réalisent de la manière suivante :

- Procès-verbal de bornage : vérification, avec relevé d'état des limites de la propriété.
- Relevés statistiques (1 à 2 placettes / ha) : relevés et enregistrement de l'état du sol, des diverses essences présentes (hêtre, chêne, sapin, etc.), ainsi que du stade de la végétation (semis, gaulis, perchis, PB, BM, GB ou TGB, petit bois à ...très gros bois).

Sont également prises en compte les particularités : état sanitaire, dégâts de gibier, fréquentation, accueil du public, arbres morts ainsi que présence d'espèces rares.

L'ensemble de ces données sont analysées par des logiciels spécifiques qui calculent les potentialités de chaque forêt. Au résultat de ces données, il convient de choisir en concertation avec le propriétaire, en tenant compte de la multifonctionnalité de la forêt, des meilleures solutions, afin de se diriger vers des valeurs qui semblent équilibrées.

Pour ce faire, il est indispensable de choisir d'une part les objectifs sur le long terme : coupes, structure des peuplements, choix des essences d'avenir ; d'autre part pour la durée de l'aménagement : traitements sylvicoles, surfaces à régénérer, taux de production et donc possibilités d'exploitation, sans

toucher au capital (notion de durabilité).

Une fois approuvé, ce document sera signé par les différents interlocuteurs, mais également par le Préfet. Il devra être respecté, ne pourra être revu qu'en cas de force majeure (modification fondamentale par perturbation naturelle, tempête ou crise sanitaire) et sur demande des diverses parties.

Pour Allenwiller, l'aménagement forestier révisé en 2003 arrivera à échéance en 2022. Un bilan à mi-parcours sera réalisé en 2013.

*Rémy Kimenau, technicien forestier*



## TRAVAUX EN FORET

Vous faites du bois de chauffage en forêt, pensez à votre sécurité et à celle des autres.

De nombreux accidents surviennent chaque année lors de ces travaux. Les plus fréquents sont :

- Chutes de branches ou d'arbres,
- Coupures avec la tronçonneuse,
- Chutes lors de la marche en terrain difficile,
- Retournements ou cabrage de tracteur.

Afin de diminuer le nombre et la gravité de ces accidents, nous vous conseillons de respecter les mesures de prévention suivantes :

- Ne surestimez pas vos compétences pour l'utilisation de la tronçonneuse.
- Ayez du matériel en bon état : structure de protection contre le retournement pour les tracteurs, dispositifs de sécurité en état de fonctionnement pour les tronçonneuses (frein de chaîne, double gâchette, chaîne anti rebond correctement affûtée...), coins et merlins ébarbés, tourne bille. Ne dépassez pas la charge admissible sur votre remorque.
- Portez les équipements de protection individuelle adaptés : casque forestier, pantalon anti-coupure, chaussures ou bottes de sécurité, gants.
- Ne partez jamais seul sur un chantier. Dans tous les cas, informez votre entourage du lieu précis de travail et de l'heure à laquelle vous arrêtez le travail. Préférez le travail en équipe.
- Munissez-vous d'une trousse de 1<sup>ère</sup> urgence et d'un téléphone portable. Repérez un site de bonne émission pour votre téléphone portable avant de commencer le travail.
- Laissez la voie d'accès au chantier libre et garez votre véhicule dans le sens du départ.

### En cas d'accident

<b>Pompiers</b>	<b>18</b>
<b>SAMU</b>	<b>15</b>
<b>Depuis un mobile</b>	<b>112</b>

Le message d'appel devra préciser le lieu exact de l'accident, la nature de l'accident et des blessures, toute situation particulière.

**Les conditions météorologiques défavorables (vent fort, pluie, neige, verglas...) augmentent les risques d'accident. N'hésitez pas à interrompre votre travail.**

## ADAPT'LOGIS 67

**Rester chez soi en toute sécurité et dans un environnement confortable, même quand on vieillit : c'est possible, pas cher et facile !**

*Adapter son logement pour y résider le plus longtemps possible ? C'est possible, facile et très largement subventionné (généralement à 80 % !). Deux jeunes volontaires du Service Civique en mission pour aider les habitants dans leur démarche.*

Vous avez, ou l'un de vos proches, des difficultés pour monter et descendre les marches, pour utiliser la baignoire, pour vous déplacer dans votre logement ? Le Conseil Général du Bas-Rhin vous accompagne pour trouver une solution adaptée à votre situation et vos besoins.

Avec la mission « Accompagnement de personnes en perte d'autonomie », le Conseil Général vous propose une visite à domicile, gratuite, de deux jeunes filles volontaires du Service Civique, sérieuses et motivées, Amandine et Sophie, pour vous informer et vous sensibiliser sur les risques du quotidien au sein de votre foyer.

De plus, elles peuvent vous renseigner et vous accompagner dans les démarches administratives afin de bénéficier des aides financières pour des travaux (salle de bain, accès du logement, siège-monte escalier, etc.). C'est le dispositif « Adapt'Logis 67 » permettant d'adapter votre logement à vos besoins et ainsi de garder votre indépendance et vous épanouir pleinement à votre domicile.

Il faut le faire avant que ne survienne l'accident qui oblige à quitter sa maison ou son appartement ! N'hésitez pas à prendre contact avec elles : elles sont également susceptibles dans les prochaines semaines de vous contacter directement. Vous aurez également l'occasion de les rencontrer sur des marchés, lors de réunions de clubs d'ainés, etc.

### Contacts

Conseil Général du Bas-Rhin

Direction de l'habitat :

[logement@cg67.fr](mailto:logement@cg67.fr)

Les volontaires du Service Civique :

Amandine STEINSOULTZ - 03.69.33.24.77

Sophie WACKENHEIM - 03.69.33.24.78

**PUBLICATIONS DES ASSOCIATIONS**

La rédaction des articles de la rubrique « Publications des associations » relève de la seule responsabilité de leurs auteurs.



**ASSOCIATION ARBORICOLE DES SOUS-COTEAUX DU SCHNEEBERG**

**Programme local**

**Samedi 2 février à 14h :** Cours de taille sur basses-tiges à Wasselonne chez M. Leveque Mickael. Rendez-vous à l'entrée du quartier de l'Osterfeld de Wasselonne.

**Moniteur :** M. Friderich Christian

**Dimanche 17 février à 9h :** Cours de taille sur hautes-tiges, quetchiers et pommiers à Dimbsthah chez M. Hirschenhahn Guy. Rendez-vous au parking de la salle polyvalente de Dimbsthah.

**Moniteur :** M. Boehm Benoit

**Dimanche 3 mars à 9h :** Cours de taille à Salenthal sur pilards chez M. Vonseel Christian. Rendez-vous à la salle des fêtes de Salenthal.

**Moniteur :** M. Litzelmann Pierre

**Samedi 16 mars à 13h30 :** Cours de taille sur demi-tiges à Romanswiller chez M. Thomas Armand. Rendez-vous sur la place de la Mairie à Romanswiller.

**Moniteur :** M. Meyer Bernard

**Vendredi 12 avril à 20h :** Conférence sur la Bio-Dynamie (jardiner selon le cycle de la lune sans produit de synthèse, préparation de tisane et décoctions) à la salle Vogésia à Romanswiller.

**Conférencier :** M. Albrecht Jean-Claude

**Samedi 29 juin à 16h :** Cours de taille d'été + reconnaissance des maladies à Romanswiller chez M. Metzger André. Rendez-vous sur la place de la Mairie à Romanswiller. Suivie d'une soirée tarte flambée à la salle Vogésia.

**Moniteur :** M. Boehm Benoit



**LA MARELLE**

Bonne et Heureuse Année 2013 à tous !!!

Que cette nouvelle année soit pleine de Bonheur, de Joie et de Belles Surprises.

Cette année, le traditionnel Brûl'sapin n'aura pas lieu...Cependant, La Marelle organisera une grande soirée carnavalesque pour toute la famille le samedi 09 février 2013.

Venez nombreux vous amuser avec nous !

N'oublions pas que le but essentiel de l'association est de soutenir financièrement de nombreux projets en faveur de l'école de nos enfants.

**Prochaines manifestations :**

- \* soirée carnaval le 09/02/13
- \* soirée kermesse le 28/06/13

*L'équipe de La Marelle 03.88.70.89.63*



**LES COPAINS DE LA SOMMERAU**

L'Association « Les Copains de la Sommerau »

vous souhaite une très bonne et heureuse Année 2013 et tient à remercier toutes les personnes qui ont répondu présent à leur soirée dansante « Année 80 » qui a eu lieu à DIMBSTHAL. La participation et l'engagement de chaque membre des Copains de la Sommerau celle de nos bénévoles ainsi qu'à l'équipe de football ont été nécessaire.

Après ce regard de satisfaction vers le passé le grand projet pour le futur ont été rappelés notamment le traditionnel Tournoi de football qui aura lieu le 07 Juillet 2013 à ALLENWILLER En espérant avoir les infrastructures nécessaire (Electricité, l'eau courant, Toilette)

l'équipe de football aura plusieurs déplacements déjà prévus au long de l'année 2013 (Tournoi et Match amical).

Pour tout renseignement contacter Rainier au 06 38 90 61 73 à la recherche Equipes Association, d'Entreprise etc... pour le faire play pour le tournoi de football prévus.

**LE PLAISIR PAR LES LIVRES**



Toute l'équipe de l'Association "Le Plaisir par les Livres" vous présente ses **Meilleurs Vœux pour 2013 !** Que cette Nouvelle Année vous apporte de belles lectures, qu'elle soutienne votre envie de les partager et de redistribuer cet amour du livre !

Nous en profitons pour vous rappeler que les prêts des livres **sont gratuits pour tous** et vous invitons à découvrir les **dernières NOUVEAUTES** durant nos heures d'ouverture :

- Mardi de 16h15 à 17h30
- Vendredi de 18h30 à 19h30
- Samedi de 11h à 12h

Comme chaque année, l'Association tient également à remercier les donateurs des trois communes pour l'accueil réservé aux jeunes lors de leur passage et pour leur générosité.

Nous vous souhaitons à tous de merveilleuses heures de lecture en 2013 !

*Toute l'équipe de la Bibliothèque*



**ASSOCIATION  
SOCIO-CULTURELLE**

**PEINTURE** : Pour la 12<sup>e</sup>

année, la session de peinture est organisée à la salle des fêtes, les mardis soirs, à raison d'un cours tous les 15 jours.

**TENNIS** : Des cours d'initiation et de perfectionnement au tennis auront lieu en juillet et août, pour les jeunes de 7 à 16 ans. Les modalités d'inscription seront communiquées en temps utile.

**THEATRE** : Une nouvelle saison se prépare avec une très belle comédie en 3 actes de Raymond Weissenburger : « Zuem Buewespitzel ». C'est la suite de la pièce jouée en 2012, « Narrekonzert ». Les représentations auront lieu en mars et avril.

**MARCHE**

**AUX PUCES** :

Il est prévu d'organiser le 14<sup>e</sup> marché aux puces le dimanche 6 octobre 2013.



Retrouvez toutes les infos sur le site internet : <http://pagesperso-orange.fr/asc.allenwiller/>

**Bonne et heureuse année à tous.**

**GYMNASTIQUE PREVENTION SANTE**

L'Association SIEL BLEU organise des séances de gymnastique-prévention-santé pour personnes âgées, tous les mercredis matins de 10h à 11h, à la salle des fêtes d'Allenwiller. La poursuite de cette activité est liée à un nombre minimum de participants. Pour éviter le désengagement de l'Association et l'arrêt des cours de gym, nous invitons toutes les personnes intéressées à se joindre au groupe.

**ASSOCIATION « ENVOL »**

Une nouvelle activité à Allenwiller : l'Association « ENVOL » propose depuis la rentrée de septembre des cours de gym pour les filles à partir de 6 ans. Les entraînements ont lieu les jeudis de 17h30 à 19h30 à la salle des fêtes.

**DANSE « ZUMBA »**

Organisées par la section Zumba du « SAVERNE BOXE CLUB », des séances de danse ont lieu les vendredis de 19h à 20h à la salle des fêtes.

**A'CROCHE NOTE**

L'Association « A'Croche Note » dispense des cours de musique les mardis et jeudis de 17h30 à 20h30 dans une salle de classe de l'ancienne école.

Commune d'Allenwiller - Directeur de la publication : Roger Muller, Maire

Mairie - 25, rue principale - 67310 Allenwiller - Tél : 03.88.70.60.42 - Fax : 03.88.70.85.26

Site internet : <http://pagesperso-orange.fr/comcom.sommerau/> - Courriel : [mairie.allenwiller@orange.fr](mailto:mairie.allenwiller@orange.fr)

Comité de rédaction : commission « publications et communications » - Dépôt légal : décembre 2012